

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21461 - 79ÈME ANNÉE

4 février 2024 : 30e anniversaire de la disparition de la présidente fondatrice de l'UFR

PCR : l'exemple des luttes d'Isnelle Amelin



Ce 4 février à Saint-Denis, le Parti communiste réunionnais organisait une célébration rendant hommage à Isnelle Amelin, à l'occasion du 30e anniversaire de sa disparition. Militante dans l'humanitaire, elle devint syndicaliste, militante communiste et fondatrice de la première organisation féministe à La Réunion. Isnelle Amelin fut notamment la première présidente de l'Union des femmes de La Réunion (UFR).

La promotion d'adhésion 2024 du PCR s'appelle d'ailleurs « Isnelle Amelin ».

« Cette année, nous célébrons les 30 ans de la disparition de Isnelle Amelin. Pour cette occasion le Parti Communiste Réunionnais a décidé de lui rendre hommage de diverses manières. La première est de lui dédier la promotion d'adhésion 2024 », indique un communiqué du PCR.

A Saint-Denis, cette initiative s'est traduite par une évocation historique hier 4 février, date anniversaire de son décès. Le PCR avait donné rendez-vous Place Paul-Vergès, à proximité du Petit-Marché, dans le bas

de la rue du Maréchal Leclerc à Saint-Denis. La maison d'Isnelle Amelin se situait à proximité, dans ce quartier populaire de la capitale. Elle habitait non loin du siège de la CGTR, la cour Basile, de « Témoignages » alors dans la rue du Maréchal Leclerc, et du siège du PCR. Lors des premières municipales au suffrage universel, ce fut le Docteur Raymond Vergès qui devint maire de Saint-Denis. Isnelle Amelin baignait dans ce militantisme de masse, où les luttes de la CGT et du Parti communiste étaient très liées. Vint alors le temps de la répression pour donner une façade légale à l'expulsion des communistes de toute position de pouvoir. Saint-Denis était alors un des bastions de la lutte contre la fraude électorale. Isnelle Amelin faisait partie de cette génération de militants qui avait une certitude : prendre des coups.

Au début des années 1980, la municipalité de Saint-Denis, dirigée par Auguste Legros, exproprie Isnelle Amelin au motif suivant : le projet de construire une école sur son terrain. Il s'est ensuite avéré que le projet était finalement un parking. Isnelle Amelin

réussit à obtenir un arrêt de la Cour de Cassation annulant l'arrêté d'expulsion. Mais la Mairie venait de raser la maison à l'aide d'un bulldozer... Son activité militante lui avait coûté sa maison et son terrain en plein coeur de Saint-Denis.

Au coeur des luttes de libération

La campagne d'adhésion 2024 du PCR porte le nom « Isnelle Amelin » à l'occasion du 30e anniversaire de la disparition de cette grande militante.

Ce dimanche 4 février, le PCR a présenté une brochure consacrée à Isnelle Amelin. Elle faisait partie d'une classe sociale aisée, elle s'est mise au service de la lutte pour le progrès social. La lutte contre la pauvreté était son combat quotidien. Car à cette époque, la misère faisait des ravages à La Réunion. Cette brochure rappelle notamment ceci :

« En 1927, à 20 ans, après son brevet élémentaire, elle est employée à la Banque de La Réunion. Toute sa famille meurt du paludisme et de la tuberculose alors qu'elle a 25 ans. À 33 ans elle épouse Raoul Amelin, un inspecteur de police et militant communiste. Ils s'engagent ensemble dans le combat contre les injustices sociales. La Réunion était encore une colonie.

En 1945, les femmes votent pour la première fois en France et dans ses colonies.

Elle fera partie des premières femmes élues. D'abord, conseillère municipale de Saint-Denis à partir de 1945 aux côtés du maire Raymond Vergès, puis conseillère générale de la Fédération Réunionnaise du Parti Communiste Français. Elle s'engage, avec le Docteur Raymond Vergès, à sauver les jeunes enfants et les personnes âgées isolées, en mettant à la disposition de tous des vaccins en prévention des épidémies ».

Engagement syndical et politique

Cet engagement humanitaire s'accompagne d'un engagement syndical et politique :

« Isnelle Amelin rejoint la CGT à partir de 1944. Elle crée le Syndicat général des employés de banque et de commerce dans lequel elle sera secrétaire

générale de 1945 à 1955.

En 1945, elle cofonde le Comité Républicain d'action démocratique et sociale (CRADS) qui souhaite abolir le statut colonial. C'est d'ailleurs l'élection de Raymond Vergès et de Léon de Lépervanche du CRADS, le 21 octobre 1945, comme députés, qui a abouti à la loi du 19 mars 1946, changeant le statut colonial de La Réunion en département français d'Outre-Mer. Elle s'investit aussi dans le mouvement de décolonisation de Madagascar ».

Ces engagements lui valurent la répression : « en voulant éviter une fraude électorale alors qu'elle est déléguée dans un bureau de vote à Saint-Denis, elle est gravement blessée par ceux qui veulent voler l'urne.

À la suite de cela, et en raison de ses « activités militantes jugées subversives », elle est contrainte à la retraite anticipée et sa propriété est réquisitionnée par le pouvoir en place. »

Présidente fondatrice de l'Union des femmes de La Réunion (UFR)

La brochure rappelle qu'Isnelle Amelin était notamment connue pour son engagement féministe sur toute l'île. En 1946, elle est une des fondatrices de la Fédération réunionnaise de l'Union des femmes françaises (UFF), première organisation féministe de l'histoire de l'île dans laquelle elle est secrétaire générale. Elle milite pour la fin des réglementations coloniales ainsi que pour conquérir des droits sociaux comme les allocations familiales, la Sécurité sociale, l'allocation chômage ou encore l'assistance médicale gratuite.

Elle fut une des fondatrices, en 1958, de l'Union des femmes de La Réunion. Elle fut la première présidente de l'UFR. « Elle soutient, notamment, les travailleuses (employées de maison, blanchisseuses, etc.) dont elle porte les luttes et pour lesquelles elle met en place les premières crèches ».

Son nom a été donné à un lycée professionnel de la commune de Sainte-Marie en 2005, ainsi qu'à deux écoles maternelles à La Possession et à Saint-Pierre (Ravine des Cabris) et à une crèche municipale au Port.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Le ministre français des Affaires étrangères en visite en Égypte

Palestine : Paris et Le Caire soutiennent l'UNRWA et le cessez-le-feu à Gaza

Ce 4 février, le Président égyptien Abdel Fattah Al-Sissi a reçu le Ministre français des Affaires étrangères Stéphane Séjourné, en présence du Ministre des Affaires étrangères de l'Égypte, Sameh Choukry. Le porte-parole officiel de la présidence de la République a déclaré que la rencontre avait porté sur les relations bilatérales entre les deux pays. La situation en Palestine et en Mer Rouge a été également évoquée.

« Stéphane Séjourné a transmis les salutations du Président Emmanuel Macron au Président Abdel Fattah Al-Sissi, soulignant l'importance de la coordination continue et de la coopération élargie entre les deux pays reflétant la convergence des visions et des intérêts, ainsi que le renforcement des relations stratégiques entre l'Égypte et la France, notamment à la lumière des multiples domaines de la coopération économique qui existent actuellement, dans les secteurs des transports, de l'industrialisation, du commerce et d'autres, en plus des relations culturelles historiques entre les deux peuples amis. »

Pour le cessez-le-feu à Gaza

« Le porte-parole officiel a ajouté que la réunion a également porté sur la situation dans la bande de Gaza. Dans ce contexte, les efforts intensifs égyptiens ont été examinés avec les divers partenaires pour y parvenir à un cessez-le-feu et fournir l'aide humanitaire, afin de mettre fin à la tragédie humanitaire touchant la population de Gaza. Tout en mettant l'accent sur la nécessité pour la communauté internationale d'assumer ses responsabilités dans la mise en œuvre des résolutions internationales pertinentes. De son côté, le ministre français a souligné la volonté de son pays de coordonner les visions et les efforts avec l'Égypte en faveur d'un cessez-le-feu durable et de l'échange de détenus, à la lumière d'un accord concernant les positions des deux pays sur la nécessité d'empêcher l'expansion du conflit et d'activer la solution à deux États comme base pour un règlement global de la question palestinienne et restaurer la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient. »



Refus de déplacer les Palestiniens

« À cet égard, le rejet absolu des deux pays de toute mesure ou politique visant à déplacer les Palestiniens de leurs terres a été souligné, ainsi que le rôle central et irremplaçable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) en fournissant l'aide aux habitants de la bande de Gaza, surtout à la lumière de cette crise humanitaire catastrophique qui nécessite le soutien de tous les mécanismes internationaux travaillant dans le domaine des secours.

Le porte-parole de la présidence de la République d'Égypte a ajouté que lors de la réunion, on a examiné un certain nombre de dossiers politiques prioritaires, notamment la situation au Soudan, en Libye et en mer Rouge. À cet égard, les deux parties ont souligné leur volonté de poursuivre les consultations et l'échange des visions afin de contribuer au renforcement de la sécurité et de la paix aux niveaux régional et international. »

Source : Ministère des Affaires étrangères de l'Égypte

Oté

**Si lé pa vré, mi vé bien porte la démanti,
Mé si lé vré sa i vé dir la kouyoniss
na poinn limite**

Mézami, mi vé rakonte azot in zistoir. Dizon, mi vande azot sa konm mwin l'ashté... Si mwin lé dann lérèr mwin lé dakor pou d'mande éslkiz mé si mwin lé pa dan l'échèr, mi domann oussa ni sava avèk dé zafèr konmsa.

Dopi lontan mi panss ramass delo pou ansèrv mon bann bézoin domèstik : par égzanpe mi oi pa pou kossa m'a ramass arpa delo la plui pou shass d'o dann mon kaz. Par égzanp mi oi pa pou kossa m'a pass mon sèrpiyèr avèk dolo bon a boir plito k'avèk dolo la plui. Normal, noute toute i konpran pou kossai fo ansèrv de lo potab lo moïnss possib.

Sak lé vré pou mon boukan, lé vré ossi pou bann gran batiman konm bann krèsh, konm bann lékol provik i sava pa anpoizone demoune é sé lo ka si lo potab i sèrv bann bézoin konm boir d'lo, kui manzé, lav lo dan épi pran la doush.

Wala mon rézoneman : mi panss in kékshoz konmsa lé nèv sa. Mé oïla ké mi antann kékshoz é sa i fé pète amwin dsi mon déyèr kossa ? Sinplomman kékshoz mwin la antann demoune rakonté. I paré dann in batiman piblik lé pa possib fé sak mwin l'aprè dir azot. Donk pran lo d'plui ramassé pou déssèrtin bézoin koléktif.

I paré dann in batiman piblik, mèm pou shass d'o dan kabiné, mèm pou pass sèrpiyèr, lé pa possib fèr sak mwin la di azot an-o la, i paré sa sé in règleman d'léta la désside sa... Trozour té aprè di, i lo sal i koul dann robiné i fo fé bouye delo troi minite, pou boir, mé si mi ramass lo d'plui in n'afèr konmsa lé pa possib. Alor, fransh vérité sa é in n'afèr pou mwin lé totalman zinzin, totalman absirde.

A bon antandèr, salu !

Justin